

Les services financiers

Les services d'intermédiation financière sont-ils productifs ?

Les banques jouent principalement le rôle d'intermédiaires financiers, c'est-à-dire qu'elles empruntent à certains pour prêter à d'autres. Le fait d'emprunter n'est pas considéré par la comptabilité nationale comme une activité productive, c'est-à-dire comme une activité créatrice de richesse, et il ne lui correspond donc aucune production. Le fait de prêter n'est pas, non plus, considéré comme une activité productive. Dans les deux cas, la comptabilité nationale considère, en effet, qu'il n'y a qu'un transfert provisoire de richesse entre le prêteur et l'emprunteur et, en aucun cas, création de richesse. Le fait d'emprunter pour prêter serait-il générateur de richesse ? Du point de vue de la comptabilité nationale, ce n'est le cas ni pour des ménages, ni pour les entreprises non financières, mais serait-ce le cas pour les banques ? On peut se poser la question car les banques contribuent positivement au PIB.

En fait, les banques tirent leurs ressources principalement de trois types d'activité :

- Des services qu'elles facturent à leurs clients ;
- De la différence entre les intérêts qu'elles reçoivent sur leurs prêts et ceux qu'elles payent sur leurs emprunts ;
- De leurs activités spéculatives qui consistent à acheter des titres pour les revendre en profitant des opportunités ouvertes par les fluctuations des cours.

Pour les comptes nationaux, le premier type d'activités correspond indiscutablement à une activité productive, le troisième cas indiscutablement à une activité non productive. La question porte, en fait, uniquement sur le deuxième type d'activités, c'est-à-dire, le service d'intermédiation financière.

Les SIFIM

A l'origine, les comptes nationaux n'intégraient dans la production des banques que la valeur des services qu'elles facturent directement à leurs clients. Le problème est qu'à cette production correspondait une valeur ajoutée négative car les services facturés ne couvraient pas la consommation intermédiaire. Cette situation n'était pas réellement satisfaisante, d'une part parce que les banques vivaient mal le fait d'être considérées comme contribuant négativement au PIB alors qu'elles jouent un rôle fondamental dans la création de richesse, d'autre part parce que cette situation pouvait s'expliquer par un mode particulier de facturation des services bancaires. Ainsi, lorsqu'une banque accorde un crédit immobilier, elle peut facturer à ses clients des frais de dossier importants et demander un taux d'intérêt relativement faible ou, au contraire, ne pas facturer de frais de dossiers mais demander un taux d'intérêt plus élevé. Dans le deuxième cas, les frais de dossier sont, en fait, intégrés aux intérêts. Aussi, pour tenir compte de cet élément, les comptes nationaux ont-ils décidé d'évaluer les services bancaires intégrés dans les intérêts par la différence entre les intérêts reçus par les banques et ceux qu'ils payent, cette partie de la production de services bancaires prenant le nom de services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM).

La question de savoir qui de l'emprunteur ou du prêteur payait les SIFIM n'était pas résolue et une branche fictive était créée dans les comptes avec pour seule fonction de consommer intermédiairement les SIFIM. Cette branche, dont la production était nulle, avait une valeur

ajoutée négative, si bien que les banques continuaient à contribuer négativement au PIB mais cela se voyait moins. Le débat sur le caractère productif ou non des services d'intermédiation financière n'avait alors pas réellement de raison d'être. Les choses changèrent lorsque les comptables nationaux décidèrent d'imputer les SIFIM, non plus à une branche fictive, mais directement aux agents économiques réels.

Selon le principe retenu, les SIFIM sont consommés à la fois par les emprunteurs et les prêteurs, la consommation étant calculée à partir d'un taux de référence considéré comme un taux d'intérêt pur et compris entre les taux d'intérêt créditeurs et les taux d'intérêt débiteurs pratiqués par les banques. Ainsi, lorsqu'un client prête de l'argent à la banque, la banque lui applique un taux d'intérêt apparent inférieur au taux de référence mais les comptables nationaux considèrent que la banque paye des intérêts correspondant au taux de référence, c'est-à-dire supérieur au taux apparent, et qu'elle prélève directement à la source des services dont la valeur est déterminée par la différence entre le taux de référence et le taux apparent. Lorsqu'un client emprunte à la banque, il paie un taux d'intérêt supérieur au taux de référence mais les comptables nationaux considèrent que ce taux d'intérêt se décompose, en fait, en deux éléments, un taux d'intérêt pur égal au taux de référence et un service mesuré à partir de la différence entre les deux taux.

Ce qui est radicalement nouveau avec cette approche c'est que les ménages paient aussi des SIFIM, c'est-à-dire qu'une partie des SIFIM est attribuée à la consommation finale et non plus exclusivement à la consommation intermédiaire. La conséquence directe en est que les services d'intermédiation financière contribuent positivement au PIB, en d'autres termes, ils sont considérés comme productifs. Cette situation peut paraître normale dans la mesure où l'activité des banques n'est pas si différente de celles d'autres prestataires de services. Pourtant, considérer les SIFIM comme des services productifs soulève bien des questions. La plus fondamentale est celle déjà soulevée : le fait d'emprunter pour prêter contribue-t-il à accroître la richesse ? Si c'est le cas, pourquoi ne le prendre en compte que pour les banques et non pour les autres agents ? Par exemple, lorsqu'un ménage emprunte et place de l'argent pourquoi ne pas lui imputer une production de SIFIM ? De plus, l'introduction des SIFIM dans la consommation finale des ménages amène à des résultats peu intuitifs. Ainsi, l'argent que les ménages laissent sur leurs comptes courants non rémunérés donne lieu lui aussi à l'apparition de SIFIM. Dans ce cas, les ménages sont censés recevoir des intérêts correspondant au taux de référence et, en contrepartie, payer des services d'intermédiation financière. Bien peu de salariés savent que, s'ils ne dépensent pas immédiatement leurs salaires, ils ont le plaisir de recevoir des banques des intérêts et de consommer des services d'intermédiation financière. D'un point de vue économique, on arrive à un résultat qui aurait stupéfié les économistes classiques : laisser de l'argent sur son compte contribue positivement au PIB, en d'autres termes, la thésaurisation enrichit le pays !

Les termes du débat

Ainsi, vous pouvez, si vous le souhaitez, vous exprimer sur deux questions :

- **Le fait d'emprunter pour prêter constitue-t-il une activité productive ?**
- **Les SIFIM doivent-ils mesurer l'activité d'intermédiation financière elle-même ou seulement les services que les banques auraient pu facturer directement à leurs clients et qui correspondent à des services comme la gestion de dossiers, le conseil, etc.**

Si vous souhaitez participer à ce débat, vous pouvez le faire en envoyant vos commentaires ou contributions à l'adresse suivante :

debats@comptanat.fr

Ce texte n'engage que son auteur : Francis Malherbe

Commentaires des internautes

Je ne pense pas qu'il soit déraisonnable de dire que les services d'intermédiation financière contribuent positivement à la création de richesse dans la mesure où ils permettent l'apparition d'une production économique qui en leur absence n'aurait pas eu lieu.

Par son rôle d'intermédiation financière, la banque permet aux (aspirants) entrepreneurs d'accéder aux fonds nécessaires pour lancer une activité productive alors qu'en son absence, ces mêmes (aspirants) entrepreneurs n'auraient peut-être pas pu produire.

A travers l'activité d'intermédiation, les banques contribuent donc à mon sens directement à la création de richesse.

Marie Vander Donckt